

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 21 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

11 Juin 1993

DATE D'AFFICHAGE

11 Juin 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints MM. BARON, BENOIT, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. TAP par M. BENOIT
Mme PARROU par M. HUGENDOBLER
M. MONNARD par Mme FONTAN
M. QUENTIN par Mme PELTIER

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE - LACOTTE -
MOULINEAU et REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE NOTRE DAME DE ROYAN
LOT N° 4 "CHARPENTE" et LOT N° 4 BIS "BEFFROI BOIS"

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 17 Décembre 1992, le Conseil

Municipal autorisait Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les marchés négociés à intervenir pour le lot n° 4 "CHARPENTE" et le lot n° 4 BIS "BEFFROI BOIS" dans le cadre de la réhabilitation du clocher de l'EGLISE NOTRE DAME DE ROYAN.

Après consultation et mise en concurrence de plusieurs entreprises, la société GADIOU RABILLER était déclarée adjudicataire des lots n°s 4 et 4 bis par lettres de notification des marchés en date du 6 Avril 1993.

Or, l'entreprise adjudicataire a commencé l'exécution des travaux afférents aux lots n° 4 & 4 BIS, conformément aux prescriptions du Maître d'Oeuvre, et ce jusqu'au 7 Mai 1993 date à laquelle le Tribunal de Commerce de MARENNES prononçait sa liquidation judiciaire.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prononcer le solde des marchés contractés avec l'entreprise GADIOU RABILLER ainsi défailante et d'utiliser la procédure de consultation par marchés négociés conformément à l'article 312 3ème du Code des Marchés Publics, en vue de poursuivre les travaux avec une autre entreprise.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU la défaillance de l'entreprise GADIOU RABILLER adjudicataire des lots n° 4 et n° 4 BIS pour l'exécution des travaux de charpente et de construction d'un beffroi bois dans le clocher de l'EGLISE NOTRE DAME DE ROYAN
- VU le jugement du 7 Mai 1993 par lequel le Tribunal de Commerce de MARENNES a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise GADIOU RABILLER
- APRES en avoir délibéré

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à solder les marchés contractés avec l'entreprise GADIOU RABILLER défailante pour les lots n° 4 "CHARPENTE" et 4 BIS "BEFFROI BOIS" dans le cadre de la réhabilitation du clocher de l'EGLISE NOTRE DAME

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à utiliser la procédure de marchés négociés conformément à l'article 312 3ème du Code des Marchés Publics en raison de l'entreprise adjudicataire défailante et de signer les marchés négociés à intervenir pour le lot n° 4 "CHARPENTE" et le lot n° 4 BIS "BEFFROI BOIS"

- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 900.4 article 232.40 des exercices 1990, 1991 et 1992

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 29 Juin 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS